

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2015

Délibération modificative pour insuffisance de crédits : délibération

Délibération d'intention d'aliéner n° 20106672 : délibération

Compte rendu du Conseil Communautaire à CRANCOT le 30/06/2015

M. Chalandard rend compte succinctement du Conseil Communautaire.

Le 1^{er} point abordé relatait les différents échanges entre la Com.com et les services préfectoraux relatifs au devenir de la Communauté de Communes. M. Chalandard indique que l'Assemblée Nationale vient de modifier le seuil minimal pour le périmètre communautaire. Celui-ci a été rabaissé et peut être pondéré en fonction de la densité démographique. Cette modification compromet l'existence de la Com.com. Beaucoup de questionnements par rapport au devenir des compétences en cas de rapprochement avec un autre EPCI, l'augmentation de dépenses supplémentaires que cela peut entraîner et la détermination de nouveaux périmètres.

- Information sur les dossiers du Pays Lédonien :

* Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) : les propositions faites par le Pays Lédonien à la région concernant l'aménagement de liaisons douces entre Domblans et Voiteur, et une autre à Domblans en direction du skatepark. Réaménagement extension et isolation périscolaire du SIVOS de Crançot, et éventuellement création d'une salle omnisport.

* appels à manifestation d'intérêt : renforcement de la centralité des bourgs

* déclinaison du Plan Climat Energie Territorial : construire un programme climatique

* candidature LEADER : le projet de la gare de Domblans n'a pas été retenu

- Schéma territorial des écoles : débat sur le devenir possible d'un RPI Bréry-Saint Germain-Domblans

- Nouveau régime indemnitaire des personnels : le conseil valide la mise en place du nouveau régime indemnitaire à compter du 01/07/15.

- Abandon de pénalités de retard : le conseil valide l'annulation des pénalités de retard pour la construction du pôle de service et d'animation de Crançot compte tenu des délais très contraints imposés pour les versement des subventions.

- Vie culturelle et associative :

* pôle de services : à qui est-il destiné ? recrutement du personnel

- Service à la population enfance, jeunesse et éducation :

* tarifs ALSH extrascolaire : harmonisation des tarifs planchers et plafonds

- tarifs de la cantine : harmonisation sur plusieurs années des tarifs de cantine car les très différents d'une collectivité à une autre (Domblans 4,50 €)

- Coopération territoriale et développement touristique :

* OT de Pôle : garantir une qualité de services auprès des touristes

- Mise en valeur de l'environnement des sites et des paysages et SPANC :

* actions menées par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté sur les pelouses sèches et éboulis de la Commune de Baume-les-Messieurs pour 87 ha

- Economie bâtiments et équipements sportifs :

* recrutement d'un programmiste pour étudier la faisabilité d'une salle omnisport

* vente d'un terrain à M. christophe RIDEZ

- Voirie :

* règlement de voirie validé et présentation des statuts en septembre

* seules les voiries revêtues et en bon état pourront être intégrées comme voiries communautaires

Rencontre le 03 juillet 2015 en Mairie avec Mesdames GUILLAUME, Présidente du Foyer Rural et MAITRE Hélène, Responsable activité cirque

M. le Maire explique au Conseil Municipal que Mme MAITRE sollicite l'avis de la Mairie pour fixer un trapèze dans la salle de motricité pour son activité cirque. Actuellement deux queues de cochon sont existantes mais trop distantes

l'une de l'autre. Avant de donner son aval M. le Maire propose de regarder comment les supports sont fixés dans la dalle béton en levant les plaques du fond plafond. Si cela est possible les agents techniques pourront fixer une nouvelle queue de cochon.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à cette proposition et indique qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité adéquates.

Compte rendu de la réunion avec les représentants de la Gendarmerie le 06/07/2015 (construction d'une nouvelle Gendarmerie) : délibération pour un accord de principe

Compte rendu de la réunion en Préfecture le 06/07 concernant le passage du Tour de l'Avenir le Mardi 25 Août à Domblans

M. le Maire que pour le Tour de l'Avenir (caravane + environ 130 coureurs) qui passera à Domblans entre 13h30 et 15h30 rue Désiré Monnier, il conviendra de prendre les mesures de sécurité suivantes :

- enlever les plots plastiques du côté gauche de la rue Désiré Monnier
- interdire le stationnement rue Désiré Monnier (un courrier sera adressé aux riverains) + arrêté du maire (en date du 29/05/15)
- fermer les accès par la pose de barrières pour interdire la circulation : rue de la Desserte, rue Beaupoil, rue de la Ligne et rue de la Sarazine

Changement d'horaires des cérémonies à Domblans : demande de la Musique et des Pompiers : délibération (10h30 au lieu de 11h45)

Réponse O.P.H. au courrier adressé par M. COURTOUT : délibération

Déplacement du panneau d'entrée dans l'agglomération (niveau stade)- réponse du Ministère de l'Intérieur : délibération + arrêté du Maire

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat : délibération

Renouvellement de la conduite de refoulement au hameau de BLANDANS, demande d'aide – réponse CG39

M. Dutruel porte à la connaissance du Conseil Municipal la réponse du Conseil Départemental pour le dossier de demande de subvention pour le « projet » de travaux en eau potable : renouvellement de la conduite de refoulement au hameau de Blandans dont le montant est évalué à 260 000 € HT.

L'éligibilité du projet à une aide du Conseil Départemental du Jura ne pourra être confirmée dès lors que le prix du service de l'eau sera au minimum de 1 €/m³ (actuellement à 0,47 € HT).

M. le Maire précise que ce projet est inscrit dans le cadre du schéma directeur d'eau potable et qu'il convient d'attendre la décision d'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Facture d'eau M. et Mme BADET-CORDEIRO, demande dégrèvement suite à une fuite d'eau

M. DUTRUEL présente au Conseil Municipal une demande de dégrèvement suite à une fuite d'eau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix et 1 abstention, décide d'accorder le dégrèvement. La nouvelle consommation sera calculée en fonction de la dernière facturation qui porte que sur 6 mois (68 m³) pour la période de facturation 2013-2014, soit une estimation pour une période de 12 mois 136 m³.

Facture d'eau M. et Mme ROUSSOT Michel, demande dégrèvement suite à une fuite d'eau :

M. DUTRUEL présente au Conseil Municipal une demande de dégrèvement suite à une fuite d'eau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder le dégrèvement car le redevable a déjà obtenu une dérogation les années précédentes et selon le règlement du service de l'eau, un dégrèvement n'est applicable qu'une seule fois.

Facture d'eau M. et Mme MONNOT Jean-Louis, demande dégrèvement suite à une fuite d'eau : délibération

Facture d'eau arrosage US. COTEAUX DE SEILLE, demande dégrèvement suite à une fuite d'eau : délibération

Dépôts de plaintes suite à mâts d'éclairage public détériorés (rue de l'Eglise et Hameau de la Muyre)

M. DUTRUEL indique que deux dépôts de plaintes ont été déposés à la Gendarmerie et transmis à GROUPAMA suite à la détérioration, par des véhicules non identifiés, de mâts d'éclairage public situés rue de l'Eglise et au hameau de la Muyre. Un devis pour le remplacement des deux lanternes a été établi pour un montant de 3 474 € HT, soit 4 168,80 € TTC (GROUPAMA applique une franchise de 550 €/lanterne).

Résultat de l'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement au « Prélot »

M. le Maire rend compte du résultat de l'appels d'offres suite à la consultation selon la procédure négociée pour les travaux d'amélioration de la collecte et du transit des eaux usées sur les Communes de Domblans et Voiteur.

- 33 entreprises ont retiré le dossier de consultation.
 - LOT n° 1 : 6 offres ont été remises
 - LOT n° 2 : 7 offres ont été remises

Au vu des critères de jugement des offres et de leur pondération respective définis dans le règlement de la consultation, et d'une reconsultation la CAO a décidé de retenir les offres suivantes :

- * LOT n° 1 : entreprise PETITJEAN pour un montant de 1.208.490,72 € H.T.
- * LOT n° 2 : entreprise ORPEO pour un montant de 120.981,03 € H.T.

La part pour la commune de DOMBLANS s'élève 175.760 € (attendre confirmation subvention à hauteur de 85 %).

Point sur les travaux communaux avec SJE

M. Courtout indique que les travaux sont terminés depuis le jeudi 9 juillet 2015.

Point sur les trottoirs RD 120 avec EIFFAGE

M. Courtout indique que l'entreprise EIFFAGE n'a pas pu réaliser les travaux la semaine du 27 au 31 juillet car elle devait faire un nettoyage de dépollution sur l'A39 suite à l'accident d'un camion renversé sur la chaussée. Les travaux sont programmés pour la 1^{ère} semaine de septembre (vu avec le responsable de l'entreprise).

Point sur l'arrêt définitif du travail de Thomas MOREL-SEYTHAUX du Mardi 07/07/2015- Divers

M. Courtout fait le point sur la rupture du contrat entre M. Thomas MOREL-SEYTHAUX et la Commune. Il apporte les précisions suivantes :

- M. Thomas MOREL-SEYTHAUX devait récupérer 3 jours d'absence (2 pour maladie + 1 pour raisons personnelles). M. GUILLEMIN avait vu avec M. Thomas MOREL-SEYTHAUX pour la récupération de 3 jours d'absence et le 1^{er} jour était le lundi 6 juillet.
- lundi 6 juillet : M. Thomas MOREL-SEYTHAUX n'est pas venu travailler (les 2 agents techniques l'attendaient pour déménager l'école)
- M. Thomas MOREL-SEYTHAUX a envoyé un SMS le 6 juillet à 8h20 à MM. Courtout et Guillemain pour indiquer il rattraperait ses jours d'absence après le 14 juillet.
- suite à ce SMS, M. Courtout a essayé de l'appeler mais il n'a jamais répondu au téléphone mais par SMS

- M. Courtout en a référé au Maire qui a dit qu'il n'était pas possible de continuer dans ces conditions et il a été décidé de ne pas renouveler son contrat
- mardi 7 juillet : M. Thomas MOREL-SEYTHAUX est venu au travail. M. Courtout lui a annoncé qu'à l'issue de son contrat celui-ci ne serait pas renouvelé et que ce n'était pas à lui de prendre les décisions pour récupérer ses jours d'absence. Suite à cette remarque, M. Thomas MOREL-SEYTHAUX a pris mal au ventre et M. Courtout lui a conseillé de rentrer chez lui et de revenir le lendemain.
- M. Courtout a contacté l'Association AIR pour l'informer de la situation et celle-ci l'a rappelé pour dire que M. Thomas MOREL-SEYTHAUX mettait un terme à son contrat immédiatement. (ce que M. MOREL-SEYTHAUX a confirmé par SMS à M. Courtout).
- l'Association AIR proposera un autre contrat emploi aidé et un autre référent pour le suivi du dossier

SIBS, travaux entretien de berges (SEREIN)

M. Chalandard indique que le S.I.B.S. a programmé des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve sur le Dard, la Seille de Ladoye et le Serein sur 11 550 m de berges.

Les travaux sur le Serein ont débuté en juillet sur 1572 m de berges. Il reste à faire la remise en état des lieux. Les propriétaires riverains concernés ont été avertis et peuvent récupérer le bois s'ils le souhaitent. Le montant de part communale s'élève à 7356 € financée à 50 % par le SIBS (4,68 € m/l TTC x 1572 m).

Cartes « Avantages Jeunes »

Les inscriptions ont été reçues en Mairie jusqu'au 14 juillet. 115 cartes ont été commandées auprès de INFO JEUNESSE.

Départ de l'école (ATSEM) de Maurine ROGER

M. Campy indique que Mme Maurine ROGER, lauréate du concours d'éducateur spécialisé, quittera son emploi d'ATSEM à l'école de Domblans à la date du 01/08/2015.

Embauche de Mme BOIDARD en remplacement de Mme ROGER

M. Campy annonce que Mme BOIDARD a postulé au poste d'ATSEM pour remplacer Mme Maurice ROGER, et qu'elle prendra ses fonctions au 01/09/2015.

Désengagement du logement école de l'emploi aidé

M. Thomas MOREL-SEYTHAUX ne travaillant plus à la Commune, il a mis un terme au projet de location de l'appartement au-dessus de l'école.

Pompage des bacs à graisses à la salle des fêtes

M. Campy indique au Conseil Municipal qu'actuellement la Commune a un contrat pour le nettoyage des bacs à graisse de la salle des fêtes une fois par an. Compte tenu de l'état des bacs, il préconise de modifier le contrat pour une intervention bisannuelle. Le Conseil est favorable à cette proposition.

Point sur les travaux à l'école, classe de Mme CHEVROT, + couloir maternelles

M. Campy fait le point sur les travaux :

- l'entreprise BONGLET a terminé la classe de Mme Chevrot
- reste le couloir à terminer (ponçage et 1^{ère} sous couche faits)
- travaux d'électricité terminés
- en dernier lieu, il reste les travaux de rénovation du parquet

Point sur les travaux devant Salle des Fêtes réalisés par la Pétanque

M. Campy indique que la société de Pétanque a procédé au nettoyage du terrain de pétanque devant la salle des fêtes en enlevant tous les poteaux en bois qui sont hors d'usage.

Point sur la réunion à Bréry le 08/07/2015 sur l'avenir de nos écoles

Mme Meulle rend compte de la réunion pour la carte scolaire avec les élus de Passenans, St Germain-les-Arlay, Voiteur, Domblans, Bréry et le vice-président de la CCCHS.

L'Inspection académique est favorable à des regroupements scolaires de 100 à 120 élèves. Il faut tenir compte des locaux existants et l'intérêt de limiter chaque classe à deux groupes de niveau. Il convient également de prendre en compte le périmètre scolaire en lien avec l'évolution de la CCCHS.

QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)

- lettre de M. le sénateur Gérard BAILLY sur le projet de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)
- coût des panneaux pour le balisage indiquant les commerces toujours inconnu à ce jour
- envoi d'un courrier en recommandé avec accusé réception à un propriétaire pour élagage de sa haie
- demander à un géomètre de confirmer les bornes de la propriété de M. de Broissia à Blandans pour déterminer la position du mur et des arbres
- Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 28 août 2015 à 20 heures.

La séance est levée à 23h00.